

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 16 – procuration : 1 - Votants : 17

Le six juin deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 mai 2016

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël
Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. ROSE Yannick – Mme PEURON
Françoise – M. COULON Joël - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine -
Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : M. BOUILLON Robert qui a donné procuration à M. BRUNEAU James
M. CHALANDARD Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. BOHN Gérard

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2016

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à Mmes PERDEREAU Marie-Laure et DAVY Chantal située 2, rue du Grand Val
- la maison appartenant à M. et Mme SECHON Richard située 3, route de Malesherbes

III – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) – APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DE FUSION

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret a été arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016.

Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes «Le Cœur du Pithiverais» (C.C.L.C.P.), de la Communauté de Communes de Beauce Gâtinais (C.C.B.G.) et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron (C.C.P.B.).

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 portant projet de périmètre de fusion des trois communautés a été notifié afin de recueillir l'accord des conseils municipaux sur ce projet.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 1 abstention,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la fusion de la Communauté de Communes «Le Cœur du Pithiverais», de la Communauté de Communes de Beauce Gâtinais et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron dont elle est membre, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

IV – EMPLOIS JEUNES ETE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la reconduction du dispositif d'emploi de jeunes étudiants domiciliés à Sermaises au cours de l'été 2016.

V – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2016 – AUGMENTATION ET VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement à savoir :

Augmentations de crédits :

investissement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	21	2156	Travaux sur réseau	+ 21 446 €
recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 21 446 €

Virements de crédits :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	+ 21 446 €
dépenses	011	61523	Entretien réseaux	- 21 446 €

VI – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2016 – ANNULATION DE FACTURATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, suite à erreurs de facturation, l'annulation des factures suivantes :

- Facture 1284 du 21.10.2013 – La Closerie : 1 094,04 €
- Factures succession M. LACHENY Jean : 15,28 €

Soit un total de **1 109,32 € TTC**

VII – MANIFESTATIONS CULTURELLES - TARIFS

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission du 31 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du repas du 13 juillet 2016 organisé par la commune à :

- 6 € le repas pour les Sarmates
- 13 € le repas pour les extérieurs

FIXE les tarifs du marché de Noël organisé par la commune le 26 novembre 2016 à :

- 10 € l'emplacement de 2 m
- 20 € l'emplacement de 4 m
- 5 € le repas

VIII – VENTE DU LOT N° 3 DU LOTISSEMENT ROUTE DE MALESHERBES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. HELIOT Xavier et Mme BITEAU Betty domiciliés à MASSY (91) ont obtenu leur permis de construire et confirmé leur demande d'acquisition du lot n° 3 du lotissement de la route de Malesherbes.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDENT de vendre à M. HELIOT Xavier et Mme BITEAU Betty le lot n° 3 du lotissement route de Malesherbes pour un montant total T.T.C. de 75 209,80 €

AUTORISENT le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte de vente en l'étude de Me FOURNIER Pascal, notaire à SERMAISES.

IX – ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS HUTTEAU

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des parcelles de terre appartenant aux Consorts HUTTEAU sises au lieu dit «chemin du Mesnil» :

- Parcelle YB n° 13 de 10 a 66 ca
- Parcelle YB n° 14 de 7 a 24 ca
- Parcelle YB n° 15 de 7 a 57 ca

Soit une superficie totale de 25 a 47 ca au prix de 7 500,00 € (hors frais d'acquisition).

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte de vente en l'étude de Me FOURNIER, notaire à Sermaises.

X – APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Le bureau d'étude ASCAUDIT a réalisé l'étude d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune.

Suite à cette étude, un programme pluriannuel de travaux à réaliser pour la mise en accessibilité est proposé :

ETABLISSEMENTS ET IOP	Catégorie	Type	Cout total H.T.	Année
AGENCE POSTALE 24, RUE DE PARIS	5	MW	2 055	2016
CABINET INFIRMIERE ET OSTEOPATHE 15, RUE DE LA GARE	5	U	1 190	2016
SALON DE COIFFURE 14, RUE DE PARIS	5	MW	5 555	2016
SOUS TOTAL			8 800	
EGLISE	3	V	2 850	2017
MAISON DES ASSOCIATIONS 14, ROUTE DE PITHIVIERS	5	R	3 905	2017
SALLE POLYVALENTE 6, RUE DES MARTYRS	4	L	7 710	2017
CITY STADE RUE DES GRANDS CHAMPS	IOP	IOP	4 480	2017
SOUS TOTAL			18 945	
JARDIN DE L'EGLISE	IOP	IOP	11 360	2018
SOUS TOTAL			11 360	
JARDIN PUBLIC BLD DES PROMENADES	IOP	IOP	12 760	2019
SOUS TOTAL			12 760	
CIMETIERE	IOP	IOP	31 620	2020
SOUS TOTAL			31 620	
TOTAL.....			107 075 HT	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'agenda d'accessibilité.

AUTORISE le Maire à déposer la demande de validation de l'agenda auprès des services de la préfecture.

XI – AFFAIRES DIVERSES – PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la Sté SAMEOLE de CARPIQUET (14650) un dossier pour un projet de parc éolien sur la commune qui prévoit l'implantation de 3 éoliennes sur la commune de Sermaises et de 4 éoliennes sur la commune d'Audeville.

Il a également rencontré la Sté IMAGIN'ERE de PITHIVIERS, filiale de la SICAP. Cette société, qui a notamment réalisé le parc éolien de la C.C.P.B. pour la société EOLE45 en 2010, propose un second projet dont l'implantation serait située entre Enzanville et Audeville.

Avant toute autre démarche, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'agrandir le parc éolien existant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour – 6 voix contre)

EMET un avis favorable à cette opportunité et charge M. le Maire d'organiser une rencontre avec IMAGIN'ERE afin de débattre de ce projet.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé :

- De revoir les réglages des feux tricolores du carrefour route de Mérobes – rue de Paris
- Le fauchage des accotements route de Mérobes.